



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 079 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 21 mars 2013

Président

M. Pat Martin

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 21 mars 2013

•(1105)

[Traduction]

Le président (M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD)): Bonjour, mesdames et messieurs.

La séance est ouverte. Il s'agit de la 79^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Nous sommes impatients de poursuivre aujourd'hui notre étude de l'efficacité énergétique des immeubles du gouvernement et de la gestion de la demande pour nos ressources énergétiques.

Nous sommes ravis d'accueillir les représentants des gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba, qui comparaitront par vidéoconférence. Je crois que la communication entre eux et nous ne pose aucun problème.

Messieurs, est-ce que vous nous entendez bien?

M. Rob Abbott (directeur général, Ministry of Environment, Climate Action Secretariat, Carbon Neutral Government and Climate Action Outreach, Gouvernement de la Colombie-Britannique): Nous vous entendons très bien en Colombie-Britannique.

Le président: Parfait.

Et les témoins au Manitoba, l'autre belle province?

Je vois que nous avons seulement les témoins de la Colombie-Britannique par vidéoconférence pour l'instant. Je vais donc leur demander de lire leur déclaration.

Messieurs, d'habitude nos témoins lisent une brève déclaration de 5 à 10 minutes, puis les membres du comité leur posent des questions.

Nous accueillons M. Bernie Gaudet, directeur intérimaire à Corporate Sustainability, et M. Rob Abbott, directeur général au ministère de l'Environnement.

Pouvez-vous nous présenter vos autres collaborateurs? Je vous cède la parole.

M. Erik Kaye (directeur intérimaire, Energy Efficiency Branch, Ministry of Energy, Mines and Natural Gas, Gouvernement de la Colombie-Britannique): Bonjour, je m'appelle Erik Kaye et je suis responsable de la politique d'efficacité énergétique du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je suis ici pour aider mes collègues et répondre à vos questions éventuelles sur nos politiques d'efficacité énergétique visant les immeubles qui ne relèvent pas du secteur public.

Mes collègues Rob Abbott et Bernie Gaudet feront une déclaration préliminaire.

M. Rob Abbott: Je m'appelle Rob Abbott. Je dois vous dire tout d'abord que c'est un réel plaisir d'avoir l'occasion de faire part au comité de notre expérience et de nos points de vue.

Je prendrai la parole en premier pour vous résumer notre politique provinciale qui régit les activités et réalisations opérationnelles et techniques en matière d'efficacité énergétique. Je vais donc ouvrir le bal, puis mon collègue, Bernie Gaudet, vous donnera des précisions sur l'objectif que poursuit la province au chapitre de l'efficacité énergétique.

Erik a indiqué que c'est lui qui répondra à vos questions s'il s'estime mieux à même de le faire que Bernie ou moi.

S'il y a un message percutant que je voudrais adresser au comité, ce serait peut-être celui-ci: attribuer un prix au carbone peut se révéler un moyen simple et efficace de modifier la gestion des immobilisations et, par extension, de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les coûts de l'énergie, et de montrer l'efficacité de l'énergie et de la technologie propres.

D'une façon plus générale, on peut créer les conditions favorisant les changements opérationnels et techniques pour parvenir à l'efficacité énergétique, en adoptant un cadre d'orientation propice qui préconise notamment une taxe sur le carbone sans incidence sur les recettes, un gouvernement neutre en carbone, des chartes d'action sur les changements climatiques et un plan énergétique provincial.

En novembre 2007, la Colombie-Britannique a adopté la Greenhouse Gas Reduction Targets Act, devenant le premier État nord-américain à imposer la carboneutralité comme objectif à toutes les organisations du secteur public, qui ont donc dû prendre les moyens pour mesurer avec précision les émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour établir et mettre en oeuvre les mesures afin de réduire ces émissions en comptant sur l'efficacité énergétique, les sources d'énergie à faible ou à plus faible émission de carbone et la modification des comportements.

En mettant à contribution les éléments essentiels du gouvernement, les arrondissements scolaires, les régies de la santé, les établissements postsecondaires et les sociétés d'État, la Colombie-Britannique peut compter sur 300 000 employés du secteur public pour s'attaquer aux problèmes découlant des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et de la nécessité de prendre des mesures collectives et individuelles. De plus, 2 millions de Britanno-Colombiens, qui participent aux activités des établissements du secteur public, sont également mis à contribution.

En juin 2010, la Colombie-Britannique est devenue le premier État dont le secteur public était parvenu à la carboneutralité. Depuis cette date, 95 p. 100 des administrations municipales de la province ont fait de la carboneutralité leur objectif.

Pour qu'un programme parvienne à la carboneutralité en Colombie-Britannique, il faut mettre l'accent sur la réduction des coûts de l'énergie et la collaboration avec le secteur public en vue de réduire ces coûts par des investissements au chapitre de l'efficacité énergétique.

Depuis 2008, notre province a pris les mesures suivantes. Dans le cadre de l'entente sur la conservation de l'énergie dans le secteur public, nous avons investi 75 millions de dollars entre 2007 et 2010 pour réduire les émissions grâce à des mesures ciblées visant à accroître l'efficacité énergétique. Nous avons réduit de 60 p. 100 les émissions découlant des déplacements par les représentants des principaux éléments du gouvernement. Nous avons mis en oeuvre une politique en vertu de laquelle tout nouvel immeuble gouvernemental sera construit en fonction des exigences de la cote or de la norme LEED ou l'équivalent. Nous avons exigé que, pour tout achat de véhicules neufs, on envisage d'abord les modèles hybrides ou fonctionnant avec une source d'énergie propre. Nous avons conclu, avec BC Hydro et FortisBC, des ententes qui contiennent des incitatifs financiers visant les projets énergétiques et encourageant des gestionnaires de tels projets à collaborer avec le secteur public en vue d'élaborer des plans de réduction des émissions et des coûts de l'énergie. Nous avons récemment établi un programme d'immobilisations neutres en carbone qui a permis d'investir 10 million de dollars dans les projets d'efficacité énergétique des arrondissements scolaires, l'objectif étant de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre. Essentiellement, nous nous sommes servi du prix de 25 \$ la tonne comme d'un incitatif financier pour modifier la planification des immobilisations et favoriser le changement de comportement dans le secteur public.

• (1110)

En terminant, la Colombie-Britannique a pris des mesures rigoureuses et systématiques pour s'attaquer aux changements climatiques. Outre ce que je viens de vous résumer pour le secteur public, je dois dire également que nous constatons des changements positifs dans l'ensemble de l'économie provinciale. En Colombie-Britannique, on compte deux fois plus de véhicules hybrides qu'ailleurs au Canada, on constate une croissance de 48 p. 100 pour les technologies propres, on possède le marché énergétique collectif le plus actif au pays, on retrouve le cinquième de tous les immeubles canadiens satisfaisant aux exigences de la norme or du programme LEED. Nous sommes le premier gouvernement neutre en carbone de l'Amérique du Nord. Nous avons amélioré nos programmes au cours des dernières années, ce qui souligne que nous avons à coeur d'être les meilleurs. Dans ce contexte, nous poursuivons de collaborer avec les intervenants pour trouver des moyens d'améliorer nos programmes et d'étendre la portée de nos mesures visant à accroître l'efficacité énergétique.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Abbott.

M. Bernie Gaudet (directeur intérimaire, Corporate Sustainability, Ministry of Citizens' Services and Open Government, Services partagés C.-B., Gouvernement de la Colombie-Britannique): Très bien. Merci, Rob.

Pour bien établir le contexte, je suis le directeur de Corporate Sustainability au sein du ministère responsable des principaux immeubles du gouvernement et des ministères. Nous avons également des clients dans le reste du secteur public, et nous estimons que leur participation est volontaire, car ils peuvent avoir accès à nos services, mais ne sont pas tenus de le faire. Nous occupons environ 15 p. 100 de la superficie des immeubles du

secteur public. Les politiques auxquelles Rob a fait allusion s'appliquent à l'ensemble du secteur public, mais nous occupons environ 15 p. 100 de la superficie. Les principaux éléments du gouvernement jouent un rôle relativement important dans les initiatives entreprises et qui consistent à prêcher par l'exemple, nous cherchons habituellement à demander aux secteurs public et privé de mettre à l'essai les politiques et les programmes avant-gardistes. Nous intervenons donc dans l'ensemble de la province.

J'ai perdu le fil de mes idées. Je vais donc chercher mes notes d'allocation dans mon BlackBerry.

Il y a quelque 30 ans, nous avons mis en oeuvre un programme de gestion de l'énergie qui mettait l'efficacité énergétique au coeur de la gestion des immeubles gouvernementaux. Pendant cette période, nous avons amélioré l'efficacité énergétique de nos immeubles de plus de 50 p. 100. Nous utilisons l'indice de performance énergétique du bâtiment, qui établit la consommation d'énergie par mètre carré. Vers 1980, cet indice était d'environ 2 400. Actuellement, il s'établit à moins de 1 200. Uniquement au cours des quelque cinq dernières années, nous avons réduit notre consommation de plus de 4 p. 100.

Nous poursuivons donc sur notre lancée. Selon nous, la gestion de l'énergie n'est pas un processus ponctuel. C'est un processus permanent et inéluctable. Nous avons constaté que, dans les années 1990, nous avons perdu de vue la performance énergétique dans notre gestion générale des immeubles et que cette performance énergétique a battu de l'aile, ce qui a fait augmenter de 2 millions de dollars les coûts de l'énergie et des services publics au cours de cette décennie. Cela nous a rappelé qu'il fallait continuer à mettre l'accent sur la performance énergétique, qui ne devrait pas être un processus ponctuel dont on se préoccupe uniquement lorsqu'un projet est livré.

Rob a évoqué une politique. Dans une politique, nous établissons les mesures à prendre. Nous avons mis en oeuvre une politique qui régit les opérations gouvernementales et qui comprend la gerance environnementale. Nous avons un système de gestion de l'environnement certifié ISO 14001, ce qui signifie que l'énergie est un facteur important. Dans le cycle de gestion englobant la planification, l'exécution, la vérification et la mise en oeuvre, nous établissons des objectifs et des programmes pour atteindre ceux-ci. Je ne vous apprends rien de nouveau puisque les arcanes de la gestion n'ont pas de secrets pour vous. Cependant, sachez qu'il s'agit d'un concept très simple qui a donné des résultats très probants.

Nous avons également adopté des normes techniques qui viennent compléter le code du bâtiment qui s'applique à toute nouvelle construction. Ces normes ne sont pas obligatoires. Elles précisent le niveau de rendement pour les parties du bâtiment qui sont rénovées ou pour les nouveaux bâtiments. Elles servent de guide lorsqu'un nouvel immeuble est construit ou que des installations font l'objet de grands travaux de rénovations.

La performance énergétique constitue l'un des pivots de ces normes techniques, qui favorisent la performance énergétique au fur et à mesure que ces immeubles sont modifiés.

• (1115)

Il y a deux ans, nous avons lancé la Stratégie de pointe en milieu de travail, dans le cadre de laquelle on examine l'utilisation de l'espace. Je crois que TPSGC a adopté une mesure similaire. Plutôt que de considérer le travail comme étant l'espace où nous travaillons, nous envisageons le travail quel que soit l'endroit où celui-ci est exécuté. L'espace doit être aménagé en fonction du travail à accomplir.

La Stratégie de pointe de pointe en milieu de travail favorise la souplesse et la mobilité de tous les fonctionnaires. Elle a été appliquée dans la région de la capitale provinciale, Victoria, réduisant l'espace occupé de plus de 3 800 mètres carrés. En utilisant moins d'espace, nous réduisons d'autant les coûts de l'énergie et les frais d'entretien de ces locaux.

Au cours des prochaines années, nous anticipons que cette stratégie aura beaucoup favorisé l'efficacité énergétique.

Nous avons un fournisseur de service externe, tout comme TPSGC. Ce fournisseur doit satisfaire aux exigences en matière de gestion et de services opérationnels.

De concert avec ce fournisseur de service externe, nous avons élaboré une stratégie de gestion et de conservation de l'énergie pour appuyer les efforts qu'il a déployés en matière d'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne les pratiques exemplaires sur le plan opérationnel.

L'industrie s'efforce de privilégier l'efficacité de l'exploitation de nos immeubles au lieu de mettre l'accent sur l'efficacité de l'infrastructure des immeubles. L'immeuble peut bien avoir été construit de façon à favoriser l'efficacité énergétique, mais il faut également que son exploitation se fasse de façon très efficace. Nous consacrons beaucoup d'efforts à ce chapitre.

Nous avons élaboré des pratiques exemplaires en matière de CVCA ainsi qu'un outil d'autoévaluation. Dans le cadre du contrat passé avec le fournisseur de service externe, nous avons exigé une évaluation de chaque partie des installations pour cerner les améliorations susceptibles d'être apportées afin de favoriser l'efficacité dans l'exploitation des immeubles. Cela fait partie du système de gestion de l'environnement, dont les améliorations constantes sont une exigence. C'est donc tout à fait pertinent.

Nous avons pris d'autres mesures. Nous avons notamment investi environ 1,5 million de dollars dans des projets d'efficacité énergétique, en vertu desquels les éléments du bâtiment sont examinés en vue de déceler les améliorations susceptibles d'être apportées dans le cadre de programmes courants d'immobilisations. Nous avons remplacé la plupart des lampes T12 par des lampes T8 et un nombre important de lampes incandescentes par des lampes DEL.

En terminant, les partenariats nous tiennent à coeur. L'un des plus importants a été conclu avec les services publics de la province. Environ 30 p. 100 des coûts d'immobilisations de nos projets font l'objet d'incitatifs de la part des services publics locaux. Je vous donne l'exemple de BC Hydro, qui a fourni des incitatifs atteignant près de 1 million de dollars au cours des deux dernières années pour favoriser l'efficacité énergétique. Il a également affecté les ressources humaines nécessaires pour appuyer le travail que nous effectuons.

C'était là un aperçu des mesures que nous prenons pour favoriser l'efficacité énergétique dans notre province.

Si vous avez des questions sur l'exploitation, je serai ravi d'y répondre, et je suis certain que Rob et moi pourrions apporter des précisions supplémentaires sur les différentes politiques mises en oeuvre.

• (1120)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gaudet. Merci aussi, monsieur Abbott. Il était intéressant d'entendre parler d'une partie du travail que vous effectuez en Colombie-Britannique.

Vous avez parlé du rôle que joue la société BC Hydro à titre de collaboratrice et de partenaire. Cela m'amène à vous présenter notre prochain groupe de témoins, qui comprend des représentants du gouvernement du Manitoba et de Manitoba Hydro.

Bienvenue à vous tous. Je crois comprendre que notre liaison télévisuelle avec Winnipeg fonctionne maintenant.

Est-ce que vous nous entendez bien à Winnipeg?

Des voix: Oui.

Le président: Bonjour. Je m'appelle Pat Martin et je suis le président du Comité des opérations gouvernementales.

Bienvenue à vous tous et merci de prendre le temps de nous faire part de votre expertise aujourd'hui.

Selon notre pratique habituelle, nous entendrons les déclarations préliminaires des témoins du gouvernement du Manitoba et de Manitoba Hydro, chacune d'une durée d'environ cinq ou dix minutes. Après cela, les membres du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires ici à Ottawa vous poseront des questions.

Je vous invite à vous présenter. Que la première personne qui veut bien commencer prenne la parole.

Mme Cindy Choy (directrice, Green Building Coordination Team, Division des services des installations, Ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, Gouvernement du Manitoba): Je m'appelle Cindy Choy et je travaille pour le gouvernement du Manitoba. Je suis la directrice de l'Équipe de coordination des bâtiments écologiques, un groupe de réflexion sur les politiques en cette matière. Avant de commencer, je vais permettre à tous les membres du groupe de se présenter.

Colleen.

Mme Colleen Kuruluk (directrice, Programmes de commercialisation, Manitoba Hydro): Bonjour. Je m'appelle Colleen Kuruluk, de Manitoba Hydro, où j'occupe le poste de directrice des programmes Power Smart visant les clients résidentiels et commerciaux de Manitoba Hydro.

M. Roberto Montanino (superviseur, Programmes commerciaux, Programmes commerciaux, Service des programmes de commercialisation, Manitoba Hydro): Bonjour. Je m'appelle Roberto Montanino, et je supervise notre série de programmes écoénergétiques Power Smart visant les clients commerciaux.

M. Leonard Lewkowich (analyste des services publics, Direction des opérations, Division des services des installations, Ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, Gouvernement du Manitoba): Je m'appelle Leonard Lewkowich. J'occupe le poste d'analyste des services publics à la Division des opérations au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba.

• (1125)

M. Dave Cushnie (administrateur en génie technique, Direction des opérations, Division des services des installations, Ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, Gouvernement du Manitoba): Je m'appelle Dave Cushnie et, moi aussi, je fais partie de la Division des opérations.

Mme Susanne Parent (directrice des opérations, Direction des opérations, Division des services des installations, Ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, Gouvernement du Manitoba): Bonjour. Je m'appelle Susanne Parent, et je suis la directrice des opérations à la Division des services des installations, où nous nous occupons de 400 immeubles du gouvernement.

Mme Cindy Choy: Ma principale responsabilité consiste à m'occuper de ce qui existe au Manitoba, soit la politique de bâtiments écologiques, qui a été instaurée en 2007. Celle-ci définit des normes et des pratiques qui améliorent le rendement énergétique et environnemental des édifices financés par la province. Évidemment, cela comprend les édifices qui appartiennent au gouvernement.

Les normes et les pratiques sont conçues pour protéger la santé des occupants, améliorer la qualité de l'air, réduire les déchets, utiliser plus efficacement l'énergie, l'eau et les autres ressources, réduire l'incidence générale de la construction et de l'exploitation des édifices sur l'environnement et réduire au minimum la pression sur les infrastructures locales.

Les normes et les pratiques s'appliquent aux projets de construction d'édifices financés en tout ou en partie par le gouvernement du Manitoba, une société d'État ou un organisme gouvernemental. À l'heure actuelle, les bâtiments résidentiels, industriels ou agricoles en sont exclus.

Les normes et pratiques s'appliquent aux nouvelles constructions, ainsi qu'aux projets de rénovation et d'agrandissement s'il s'agit d'un établissement de réunions, de soins ou de détention, d'affaires ou de commerce, selon la définition du Code du bâtiment. La superficie du bâtiment doit être de 600 mètres carrés. Les normes et pratiques ne s'appliquent aux rénovations que si elles sont importantes et si leur coût équivaldrait à au moins 50 p. 100 du coût de construction d'un bâtiment neuf équivalent.

On encourage les promoteurs de projets qui ne sont pas visés par la politique à appliquer ces normes et pratiques volontairement. Il n'est pas obligatoire de se conformer rigoureusement à ces normes. Notre programme permet d'opter pour une variante.

Les promoteurs des projets qui sont visés par la politique sont tenus de veiller à la mise en oeuvre des réalisations attendues. Puisque nous parlons d'efficacité énergétique, je souligne que, par rapport au code modèle national pour 1997, le taux d'efficacité que nous avons affiché lui était supérieur de 33 p. 100 — ce qui est attesté par la désignation de conformité au programme Power Smart d'Hydro Manitoba et aux directives de modélisation énergétique du programme Leed Canada.

Ces projets exigent aussi la certification Leed ou — comme je l'ai mentionné, moyennant l'approbation d'une variante — celle d'un autre système d'évaluation équivalent ou similaire.

Comme je l'ai dit, cette politique s'applique surtout aux nouveaux projets de construction, mais nous avons comme objectif d'étendre la politique de bâtiments écologiques à d'autres étapes du cycle de vie d'un bâtiment. Nous nous penchons présentement sur la possibilité de l'appliquer à l'exploitation des bâtiments qui viennent d'être construites. Nous entendons mener des études après emménagement

afin de déterminer les effets de la conception des bâtiments écologiques sur la satisfaction et le comportement des occupants.

Nous commençons aussi à élaborer des pratiques de surveillance et d'établissement de rapports, surtout pour les édifices en construction afin, au minimum, de surveiller l'utilisation des services publics et d'en consigner les données. Ces pratiques seront présentées par l'Équipe de coordination des bâtiments écologiques lors des réunions de bilan après emménagement.

Nous collaborons avec un groupe de travail interministériel afin d'étendre la portée de la politique, ou du moins d'explorer la possibilité de l'appliquer à l'exploitation et à l'entretien des édifices existants. Nos partenaires et nos collègues ici présents ont contribué au travail de ce groupe. Nous entendons mener un projet pilote au cours des deux ou trois prochaines années afin de déterminer des initiatives pour les édifices existants. Nous étudions la possibilité d'utiliser l'outil Portfolio Manager, que Ressources naturelles Canada lancera en juin prochain. Mes collègues ici présents seraient probablement mieux placés que moi pour en parler puisque ce sont eux qui seront les principaux partenaires du projet pilote.

Mon groupe, l'Équipe de coordination des bâtiments écologiques, a l'intention d'analyser les renseignements présentés et de produire des rapports résumant les répercussions des normes et pratiques en matière de bâtiments écologiques et, j'ajouterais, de la gestion de l'eau, sur l'économie locale et la capacité de l'industrie à offrir des services de conception et de construction qui tiennent compte de l'efficacité énergétique et du rendement environnemental.

Nous avons également l'intention de passer en revue ces normes et pratiques et de réviser à la hausse les objectifs de rendement au fur et à mesure que notre industrie et notre collectivité améliorent leur capacité de les atteindre. Bien que la mise en oeuvre des normes en matière de bâtiments écologiques entraînera peut-être une augmentation des coûts d'immobilisation, nous nous attendons à ce que ceux-ci soient compensés par la réduction des coûts de fonctionnement, l'accroissement de la productivité et l'augmentation de la valeur des actifs. Nous espérons pouvoir quantifier toutes ces données pendant nos études après emménagement.

• (1130)

Je passe maintenant la parole à Susanne Parent et à son équipe qui parleront de nos édifices.

Mme Susanne Parent: Merci, Cindy.

Avant de commencer, j'aimerais simplement m'assurer — et j'espère que c'est bien le cas — que vous avez une copie du document PowerPoint que nous vous avons fait parvenir. Si ce n'est pas le cas, je vais adapter mon exposé en conséquence.

Le président: Je pense que nous en avons tous une copie. Ce n'est pas à l'écran, mais nous en avons des copies.

Mme Susanne Parent: Parfait. Je voulais simplement m'en assurer. Merci.

Je vais commencer. Encore une fois, j'aimerais présenter mes collègues à la Direction des opérations. Comme nos collègues en Colombie-Britannique, nous nous occupons des infrastructures publiques, sauf les hôpitaux et les écoles, mais d'à peu près tout le reste. Nous allons donc entrer dans le vif du sujet.

Nous allons nous concentrer sur une initiative en particulier aujourd'hui, et la discussion sera donc un peu plus technique, une initiative que nous mettons en place. Comme il a été mentionné un peu plus tôt, il y a un grand nombre d'initiatives en cours partout au Canada, et pas seulement dans notre province. Cindy a parlé de la Politique de bâtiments écologiques. Les représentants d'Hydro vous parleront de leurs programmes, auxquels nous participons dans la mesure du possible. Le comptage divisionnaire, l'éclairage... les sujets ne manquent pas aujourd'hui, mais nous aimerions nous concentrer sur un en particulier, et c'est celui de la commande numérique dans l'exploitation des immeubles. Nos collègues de la Colombie-Britannique ont parlé eux aussi des économies considérables qui peuvent en découler.

Pour vous donner un aperçu de la diversité des bâtiments dans notre portefeuille, et cela pourrait vous surprendre, nous allons passer à la diapo 2. Comme ailleurs au pays, nous gérons des bâtiments qui vont des années 1800 jusqu'à l'année dernière, année où nous avons ouvert un nouveau centre correctionnel pour femmes ici au Manitoba. De plus, comme vous êtes nombreux à le savoir, nous devons composer avec des conditions climatiques extrêmes dans la province.

Le gouvernement du Manitoba possède et gère le complexe du Centre municipal de Churchill, et aussi le Centre d'information touristique d'Emerson, situé tout près de la frontière américaine. Nous avons des palais de justice et neuf centres correctionnels. La diapo suivante vous montre, essentiellement, la diversité des bâtiments qui font partie du portefeuille. Vous y verrez le Palais de justice, l'immeuble de bureaux Selkirk et le Centre correctionnel de Milner Ridge.

Un des éléments communs à tous ces bâtiments, et nous nous employons à les installer si ce n'est pas déjà fait, ce sont les systèmes de commande numérique directe, ou systèmes de CND. Nous les installons dans tous les édifices, qu'ils datent des années 1800 ou qu'ils soient tout récents, car nous voulons assurer l'uniformité au sein du portefeuille.

Pour ceux d'entre vous qui ne savent pas de quoi il s'agit, ces systèmes ressemblent essentiellement au thermostat que nous avons dans nos maisons, sauf qu'ils nous permettent de contrôler le chauffage, la ventilation et la climatisation pour tout un centre de détention ou pour un complexe comme un centre de santé mentale ou une résidence pour adultes ayant un retard de développement. Nous gérons d'immenses complexes tout comme, j'en suis sûre, nos collègues de la Colombie-Britannique.

Quels types de systèmes peut-on gérer à l'aide de la CND? Nous allons au-delà des systèmes habituels. Vous trouverez des exemples encore une fois dans le document, comme les pompes à chaleur, les chaudières et les refroidisseurs. Nos collègues de la Colombie-Britannique ont parlé des réseaux d'énergie de quartier également. Nous en avons aussi installé dans les centrales électriques de nos complexes. Nous envisageons aussi l'installation d'alarmes sur les systèmes essentiels, par exemple, l'approvisionnement en eau dans les centres correctionnels.

Je vais vous donner un peu de contexte au sujet de nos projets et de nos installations. Nous avons commencé à installer ces systèmes récemment, soit en 2005. Depuis, nous en avons installé dans 146 bâtiments, et nous poursuivons nos efforts jusqu'à ce que tous les bâtiments au sein du portefeuille en soient dotés. Plus de 700 000 mètres carrés de locaux sont actuellement contrôlés. Les avantages de ces systèmes, comme il est mentionné, vont bien au-delà de l'économie d'énergie.

Je vais me faire l'écho des propos de Cindy. L'eau est vraiment au coeur de nos efforts également. Ils sont en lien étroit. L'eau sert à la climatisation, et au chauffage aussi, s'il s'agit d'une centrale à vapeur. Il faut donc aussi penser à l'eau, et nous les considérons toujours ensemble. Cela peut présenter tout un défi, je sais, parce que dans la plupart des provinces, la conservation de l'eau relève d'un ministère, et l'énergie, d'un autre. Nous nous efforçons toujours, toutefois, de les considérer ensemble.

Je vais vous parler de quelques avantages des systèmes de CND. Nous avons amélioré l'efficacité de l'équipement des immeubles. Nous pourrions vous donner des exemples précis, si vous le souhaitez. Le potentiel d'économies est énorme, car le coût annuel de nos services publics s'élève à 13 millions de dollars et notre consommation annuelle de gaz naturel est de 19 millions de mètres cubes.

● (1135)

Si nous passons à la diapo suivante, nous voyons qu'un des plus grands avantages de ces systèmes, c'est de pouvoir effectuer un suivi de notre consommation. On le répète souvent, je sais, mais on ne peut gérer quelque chose sans le mesurer.

Nous tentons notamment de mieux enregistrer et effectuer un suivi des données. Nous pouvons aussi savoir très rapidement — et cela s'applique à toutes les autres initiatives, qu'il s'agisse de la mise en oeuvre de la Politique de bâtiments écologiques, du remplacement des lampes d'éclairage ou de l'équipement — ce qui produit des résultats et ce qui n'en produit pas.

L'autre élément, qui concerne cette fois le plan de continuité des activités — et c'est un avantage inattendu — est que cela ne permet pas seulement de réduire la consommation d'énergie; nous savons aussi si l'équipement est en panne, et c'est énorme pour les immeubles gouvernementaux. Nos objectifs, comme on le sait, sont souvent d'offrir des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous nous soucions aussi beaucoup du confort de la clientèle.

Si nous passons à la diapo suivante, comme je l'ai mentionné, nous avons aussi l'accès à distance. Tous les exploitants d'immeubles ont un accès en tout temps à leur système de CND et aux installations. Les alarmes fonctionnent en tout temps, et nous avons un système de surveillance à distance. Cela est particulièrement utile pour assurer le confort de nos clients et favoriser le bon déroulement de leurs programmes, en particulier dans les centres correctionnels et les centres de soins de santé. La programmation peut être adaptée pour inclure des programmes multisystèmes et pour tenir compte de la nature complexe de la gestion de ces immeubles aujourd'hui.

J'ai déjà parlé de la continuité des activités. La CND est pour nous un système essentiel et un élément essentiel, mais aussi un défi, car il faut avoir la capacité TI nécessaire pour recevoir toutes les données qui nous sont transmises. Nous nous employons donc à accroître cette capacité. Nous avons aussi un système de secours dans chaque bâtiment, alors si Internet tombe en panne, nous pouvons contrôler le système en ligne, sur place.

L'environnement de travail: c'est la différence lorsqu'on parle d'efficacité énergétique aujourd'hui. Je pense que le fait qu'il s'agisse d'immeubles gouvernementaux et que les gens qui y travaillent habituellement sont nos collègues, ils sont très exigeants à notre égard. Ils veulent que les immeubles soient confortables, et cela compte pour beaucoup. L'efficacité énergétique en est un élément, au même titre que l'utilisation rationnelle de l'eau, mais il faut aussi que ce soit un immeuble confortable où nos collègues voudront travailler. Le système de CND nous offre de la souplesse pour répondre à leurs besoins. Encore une fois, nous avons des exemples que nous pouvons vous donner, si vous le souhaitez.

Il aurait été très intéressant aussi d'avoir nos collègues d'autres ministères ici aujourd'hui, car ils mettent en place des initiatives assez exceptionnelles, qu'il s'agisse de logement ou de santé. Je sais qu'ils adoptent les systèmes de CND eux aussi, mais ils ont aussi beaucoup d'autres initiatives. Je tenais à vous le souligner.

Nous voulons souligner quelques avantages de différentes initiatives: commande automatique de l'éclairage, horaires pour certains programmes gouvernementaux et immeubles, programmes offerts en tout temps, immeubles de bureaux traditionnels.

La réinitialisation du matériel est aussi un élément très utile. Nous avons dû faire face à une panne d'équipement — on peut aussi faire des rajustements — et, si vous le souhaitez, nous pourrions vous parler d'un cas très triste, mais intéressant, à la période des questions au sujet d'un immeuble de 15 étages où nous avons dû nous composer avec une panne de climatisation lorsqu'il faisait 40 degrés Celsius avec l'humidité. C'était tout un défi, et la CND nous a énormément aidés.

Nos projets: nous poursuivons l'installation des systèmes dans l'ensemble du portefeuille. Nous voulons aussi vous parler quelques secondes du comptage divisionnaire, un très gros projet. Nous avons beaucoup de travail de ce côté et aussi effectuer un suivi afin d'établir les cibles que nous voulons pour l'énergie et l'eau. Cela aura une grande incidence sur les lois qui seront mises en place.

• (1140)

Nous déploierons aussi des efforts, assurément, du côté de la formation. Nous voulons en effet offrir de la formation aux exploitants partout au Canada, afin de leur faire mieux connaître les avantages des systèmes de CND pour les aider à gérer de manière plus efficace leurs immeubles et à se concentrer sur la planification de la continuité des activités et les services essentiels qui sont offerts à la population dans certains d'entre eux.

Nous n'utiliserons pas seulement la CND pour l'équipement de CVCA. Nous voulons l'utiliser aussi pour assurer la surveillance des systèmes essentiels, en particulier dans les centres correctionnels.

Voilà. La dernière diapo est une photo de l'édifice parlementaire. Nous avons environ trois pieds de neige actuellement et il fait très froid, mais c'est une belle journée de printemps.

Je vais m'arrêter ici et céder la parole à nos collègues de Manitoba Hydro.

Le président: Merci.

M. Roberto Montanino: Merci, Susanne.

Je vous remercie de... [Note de la rédaction: difficultés techniques].

Comme on l'a mentionné, Manitoba Hydro offre toute une gamme de programmes dont peuvent profiter, bien sûr, nos clients résidentiels, mais aussi nos clients commerciaux et industriels. Quand on parle des programmes axés sur l'efficacité énergétique, on

parle du « Programme éconergique », alors je vais sans doute utiliser ce terme.

Nous collaborons beaucoup avec le secteur privé, mais aussi avec le secteur public, tant à l'échelon municipal que provincial, et aussi beaucoup avec le gouvernement fédéral. Je vais vous parler de quelques-unes de nos réalisations dans les édifices fédéraux.

Je vais vous faire d'abord un petit historique. Le Programme éconergique vise à aider les consommateurs à utiliser l'électricité et le gaz naturel de manière plus efficace. Nous sommes le fournisseur de ces produits partout dans la province, et l'un de nos mandats dans le cadre des programmes d'efficacité énergétique est de promouvoir l'adoption d'une grande variété de produits, pratiques exemplaires et services. Nos programmes énergétiques sont en place depuis plus de 20 ans. En 2006, les programmes liés au gaz naturel sont venus s'ajouter, à la suite de l'achat par Manitoba Hydro du distributeur de gaz local.

Je vais vous parler brièvement de certaines composantes du Programme éconergique. En plus des stimulants financiers, nous offrons à nos clients commerciaux la possibilité de faire avec eux une visite de leurs installations pour repérer les façons d'améliorer leur bilan énergétique. Une fois cela fait, nous pouvons ensuite demander à un groupe d'ingénieurs professionnels que nous employons d'examiner avec eux les options et celle qui conviendrait le mieux. Les coûts supplémentaires qu'entraîne l'achat de nombreux produits peuvent être un frein à leur adoption, et pour remédier à ce problème, nous offrons aussi des incitatifs financiers pour absorber ces coûts supplémentaires et rendre ces produits aussi abordables que possible pour nos clients.

Cela ne fait pas partie des diapos que vous avez peut-être devant vous, mais nous avons aussi le mandat de mener des campagnes d'information sur le marché et d'accroître les moyens d'action au sein de l'industrie dans les domaines où ils peuvent être déficients dans la province.

Parmi les avantages avérés de nos programmes dont profitent nos clients, mentionnons les suivants:

Il y a, bien sûr, la réduction de la facture énergétique.

Il y a aussi la réduction des émissions, un avantage que nos clients considèrent comme étant très important, et cela découle des économies de gaz naturel et d'électricité.

Il y a, de plus, l'augmentation de la valeur de la propriété, un élément très avantageux aussi pour nos clients.

Susanne a déjà parlé du suivant: une amélioration du confort grâce à un chauffage et à une climatisation uniformes et à un meilleur niveau d'éclairage. Ce sont aussi des éléments qui ont beaucoup d'importance.

Un autre avantage des programmes d'efficacité énergétique est lié, bien sûr, à la prolongation de la vie des appareils. Un appareil qui fonctionne efficacement fonctionne mieux et dure donc plus longtemps. Il coûte aussi moins cher d'entretien. L'appareil est donc plus efficace et nécessite moins d'entretien.

J'aimerais vous parler maintenant de quelques possibilités communes que nous voyons pour notre parc immobilier commercial. Je vais commencer par les stratégies de conception intégrée des édifices. Nous offrons un programme qui encourage l'utilisation de certains éléments clés dans la construction de bâtiments écoénergétiques. La conception intégrée consiste à faire participer tous les groupes et tous les gens de métier concernés dès le début pour s'assurer que l'immeuble sera conçu et construit de façon optimale.

● (1145)

La simulation d'édifice et la modélisation de l'énergie sont des outils pour s'assurer que la construction portera ses fruits et que les économies se matérialiseront. Une fois la construction terminée, à l'étape de la mise en service des édifices, nous devons nous assurer que les systèmes sont programmés et fonctionnent comme prévu. La mise en service permet de s'assurer que les systèmes et les pratiques de gestion de l'énergie sont en place afin que les économies perdurent.

Nous offrons aussi un programme d'optimisation des édifices existants lorsque ceux-ci ne sont pas aussi performants qu'ils pourraient l'être. Le programme encourage la remise au point et la remise en service. La remise au point s'applique aux édifices dont les systèmes ont été programmés en fonction de divers postulats, comme les niveaux d'occupation en dehors des heures de travail et les habitudes des occupants. Avec le temps, la situation peut avoir changé. La programmation peut avoir été modifiée manuellement à la suite de plaintes des occupants ou encore de changements dans les habitudes ou les heures de travail. Ces systèmes doivent donc être reprogrammés. Nous offrons un programme à nos clients pour les inciter à le faire. La remise en service s'applique aux édifices qui n'ont jamais été mis en service ou qui ne l'ont pas été adéquatement.

Le chauffage et la climatisation sont d'autres domaines où il y a des possibilités intéressantes. Nous avons divers programmes incitatifs pour les chaudières. Nous encourageons l'utilisation de la technologie à condensation et à quasi-condensation. Ce sont des chaudières au gaz naturel qui utilisent le rejet thermique pour préchauffer l'air entrant. Ces technologies peuvent procurer des économies importantes. Côté climatisation, les grands édifices sont habituellement climatisés à l'aide de refroidisseurs. Nous offrons du soutien et des incitatifs aux clients qui mettent en place des refroidisseurs écoénergétiques. Une autre stratégie de ventilation consiste à installer des capteurs de dioxyde de carbone. De nombreux édifices sont programmés pour avoir un échange d'air selon un niveau présumé d'occupation. L'air extérieur qui est introduit doit alors être chauffé ou refroidi. L'opération est très énergivore. Cette technologie permet d'éviter une surventilation et d'avoir à utiliser l'air extérieur.

La géothermie est une autre possibilité au Manitoba, et nous offrons du soutien et des incitatifs pour l'installation de systèmes géothermiques.

Au Manitoba, compte tenu des conditions climatiques que nous avons, l'enveloppe du bâtiment est un élément clé pour s'assurer que les édifices fonctionnent bien. Nous encourageons tant l'isolation que l'installation de fenêtres écoénergétiques. Nous offrons des incitatifs pour améliorer l'isolation de différents types de toitures commerciales, de même que les murs. Nous essayons d'éliminer les fuites d'air conditionné de l'édifice.

Un autre programme important au Manitoba vise à encourager l'installation de fenêtres écoénergétiques. En raison des conditions climatiques que nous avons, il est important que nos édifices commerciaux soient dotés de fenêtres à haut rendement thermique et

de murs rideaux. Dans le cadre de notre programme, nous encourageons donc l'installation de fenêtres ayant une valeur U de 1,7 ou moins. Il s'agit habituellement d'une fenêtre à triple vitrage dans lequel est intercalée une pellicule à faible émissivité. L'espace entre les panneaux de verre est aussi rempli d'argon. La fenêtre est très écoénergétique et aide à préserver l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment.

● (1150)

Nous avons également un programme très avancé pour l'éclairage. Les représentants de la Colombie-Britannique ont mentionné avoir remplacé presque tous leurs fluorescents linéaires T12 par des T8. Cela a beaucoup été fait aussi au Manitoba, car nous avons des incitatifs en place depuis plusieurs années. Nous encourageons aussi l'utilisation des fluorescents linéaires T5, qui sont habituellement utilisés dans les espaces ouverts et où les plafonds sont très hauts. Les fluorescents compacts sont aussi...

Le président: Monsieur Montanino, puis-je vous interrompre? Nous essayons de prévoir du temps pour que les membres du comité puissent poser des questions. Nous ne nous intéressons pas tant aux détails techniques de l'amélioration du rendement énergétique qu'aux avantages, aux coûts, aux occasions financières — ce genre de choses, de portée plus générale, dont vous avez déjà parlé.

Si cela ne vous dérange pas, nous vous prions de terminer d'ici une ou deux minutes, pour que les membres du comité puissent poser des questions.

M. Roberto Montanino: Bien sûr.

Pour terminer, je vais brosser un tableau rapide de la participation que nous avons constatée, pour les édifices fédéraux.

La dernière diapositive de la présentation PowerPoint met en évidence une partie de la participation des édifices fédéraux au Manitoba. Nous avons eu plus de 250 projets d'efficacité énergétique auxquels nous avons collaboré dans des édifices fédéraux, et les économies d'énergie réalisées sont importantes. Strictement du point de vue de la facture de services publics, nous avons réalisé des économies annuelles de plus d'un million de dollars, grâce à ces projets.

Je vais m'arrêter là-dessus. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Montanino, et merci à tous les panélistes pour cette intéressante présentation. Nous savons très bien qu'il est très tôt en Colombie-Britannique, alors je remercie nos témoins de là-bas de s'être levés tôt pour être avec nous.

Nous allons faire des séries de questions de cinq minutes. Nous allons nous efforcer de poser des questions concises et de donner des réponses brèves pour que le plus grand nombre possible de membres du comité puissent poser des questions aux témoins.

Nous allons commencer par l'opposition officielle, avec Mme Linda Duncan, du NPD, pour cinq minutes.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Merci à vous de votre participation. Je vous en suis très reconnaissante. Nous espérons pouvoir profiter des leçons apprises dans les provinces, pour améliorer l'efficacité énergétique des édifices fédéraux, et nous sommes ravis de profiter de votre longue expérience.

J'écouterais vos propos et je pensais avec amusement que je viens d'une province qui fonctionne au charbon. Nous avons aussi privatifié l'électricité. De bien des façons, vous êtes identiques. Vous avez dans les deux cas des sociétés d'État et vous comptez sur l'hydroélectricité. Il est intéressant de vous voir ensemble. J'aimerais bien que la Saskatchewan et l'Alberta nous disent comment elles relèvent le défi, car les émissions de carbone représentent un plus gros problème pour eux.

Je ne crois pas que vous ayez donné des réponses détaillées, alors je vais vous adresser à tous mes deux questions. L'une des grandes difficultés du gouvernement fédéral, c'est que ses locaux à bureaux, logements, installations et tout cela sont en grande partie loués et qu'il n'en est pas propriétaire. Je serais intéressée par toute politique ou tout stimulant que vous mettez en oeuvre pour encourager l'investissement des propriétaires privés des installations que vous devez utiliser.

À ce sujet, Cindy Choy a beaucoup parlé, je crois, de commande numérique, de commande automatique d'éclairage, d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage, de l'utilisation réduite de l'eau, etc. Je me demande comment cela s'est passé pour vous d'essayer d'obtenir cela de la part des propriétaires d'immeubles privés. Ou bien est-ce que vous n'utilisez la commande numérique que pour un édifice dont vous avez grandement amélioré l'efficacité énergétique?

● (1155)

Mme Cindy Choy: Il y a deux éléments. En ce qui concerne les commandes numériques directes, je vais demander à Suzanne d'en parler.

En ce qui concerne les moyens d'encourager le secteur privé à agir, notre politique de bâtiments écologiques existe depuis environ cinq ans. Elle a en réalité produit un effet sur 40 p. 100 du marché du bâtiment industriel, institutionnel et commercial au Manitoba. Selon notre extrapolation de la portée de notre politique de bâtiments écologiques, qui exige des processus d'efficacité énergétique et des appareils sanitaires utilisant l'eau plus efficacement, nous réussissons à motiver le marché et à le faire bouger, du moins en ce qui concerne cette capacité pour les projets privés aussi.

J'aimerais simplement répéter que notre politique et notre programme ne s'appliquent pas qu'aux édifices appartenant au gouvernement, mais aux édifices financés par le gouvernement... En ce qui concerne le financement provincial et fédéral des projets, nous couvrons les projets municipaux et communautaires, les banques alimentaires, en plus des édifices typiques du gouvernement, comme les immeubles de bureaux que nous construisons et les propriétés institutionnelles, comme les écoles, les établissements de soins de santé et les établissements correctionnels.

Je vais laisser Suzanne vous parler...

Mme Linda Duncan: Permettez-moi d'ajouter quelque chose.

Je comprends que vous parlez des immeubles que vous aidez à financer, ou que vous construisez pour vos besoins, mais je suis plutôt curieuse de connaître le pourcentage approximatif de locaux gouvernementaux utilisés par la province qui sont loués auprès du secteur privé, par rapport au pourcentage de locaux que vous avez construits, ainsi que de savoir si vous utilisez ces mécanismes pour aussi trouver une façon d'amener les propriétaires privés à faire ce genre de travaux.

Mme Cindy Choy: Nous explorons les options ou les possibilités d'inclure l'efficacité énergétique dans nos baux. Dans notre annexe B, qui énonce les exigences relatives aux propriétés louées à bail, nous demandons des appareils utilisant peu d'eau et exposons

nos critères de rendement, mais c'est au moyen de nos demandes de propositions et de nos devis que nous cherchons à le faire.

M. Bernie Gaudet: Aimerez-vous que la Colombie-Britannique réponde d'abord à votre question sur les baux? Nous pourrions ensuite tous répondre à la question visant la CND, la commande numérique directe.

Mme Linda Duncan: Bien sûr.

Le président: Nous vous écoutons.

M. Bernie Gaudet: Environ 80 p. 100 de notre portefeuille commercial est loué à bail, alors on peut dire que nous avons les mêmes préoccupations que le gouvernement fédéral, ou des préoccupations semblables.

Nous concentrons nos efforts sur deux aspects. Comme nous le disions tous concernant le Manitoba et la Colombie-Britannique, il y a le côté fonctionnement et le côté modernisation.

En ce qui concerne le fonctionnement, notre fournisseur de service externe est obligé de veiller à l'efficacité énergétique des locaux que nous louons aussi bien que des locaux que nous possédons, et c'est très clair dans le contrat que nous avons signé avec lui.

Notre fournisseur de service externe a manifestement des pouvoirs différents. Par exemple, dans certains des locaux que nous louons, les systèmes de base des immeubles sont davantage contrôlés par le propriétaire. Cependant, les contrats ou les baux que nous signons avec les propriétaires comportent des dispositions selon lesquelles nous pouvons leur proposer des améliorations, comme si nous remarquons que le système de ventilation fonctionne plus qu'il ne le faut, ou que la chaudière fonctionne en été — ce genre de choses. Étant donné que nous payons les frais énergétiques dans la plupart de nos locaux loués, nous avons le pouvoir de demander au propriétaire qu'il veuille à ce que l'immeuble que nous occupons, qu'il loue, soit efficace, et le propriétaire doit réagir de façon raisonnable.

C'était le côté fonctionnement. Pour ce qui est du côté modernisation, nos baux sont normalement de cinq ans. Ce que nous essayons de faire, au moment de renégocier les baux, c'est d'intégrer tous travaux de modernisation des systèmes de l'immeuble que nous souhaitons. L'immeuble fait l'objet d'une évaluation, au début des négociations. Nous sommes tout à fait ouverts à un partage des bienfaits et des coûts liés à la modernisation des systèmes des immeubles que nous louons aussi.

● (1200)

Le président: Merci, monsieur Gaudet.

Je crains fort que ce soit tout le temps que vous aviez, madame Duncan.

Il faut vraiment essayer de poser des questions très courtes et de répondre aussi brièvement que possible, de sorte que plus de membres du comité aient la chance de poser des questions.

Le suivant est Ron Cannan, du Parti conservateur.

L'hon. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Et merci à nos témoins.

Je tiens à dire à ma collègue de l'autre côté que j'ai grandi dans sa circonscription d'Edmonton. Les hivers en Alberta et au Manitoba m'ont assagi et j'ai décidé d'aller vers l'ouest, en Colombie-Britannique. J'ai donc l'honneur de représenter la circonscription de Kelowna—Lake Country.

Le président: Il est interdit d'émettre des points de vue éditoriaux.

L'hon. Ron Cannan: Bienvenue à nos amis de la Colombie-Britannique. J'ai deux questions seulement.

Nous avons la chance d'avoir de l'hydroélectricité en abondance, et d'avoir accès à de l'énergie propre. Nous savons que la conservation est essentielle à un approvisionnement économique en énergie, et nous savons aussi que c'est très important pour le dynamisme de l'économie.

Dans votre exposé, vous avez dit que vous avez réussi à devenir neutre en carbone, l'un des objectifs de votre plan d'efficacité énergétique de 2008. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce que la province de la Colombie-Britannique a investi pour y arriver?

M. Rob Abbott: Je serais heureux d'en parler.

En ce qui concerne le gouvernement neutre en carbone, la loi impose à chaque organisation du secteur public de mesurer annuellement ses émissions de gaz à effet de serre le plus rigoureusement possible en vue de prendre des mesures pour réduire ces émissions le plus possible, puis de compenser ce qui reste par l'achat de crédits du Pacific Carbon Trust, une société d'État créée spécialement pour aider le secteur public sur ce plan.

Nous avons réussi à être neutres en carbone en 2010 et 2011. Nous sommes convaincus de réussir encore en 2012.

Au cours des deux premières années, les coûts d'achat de crédits du secteur public ont été d'environ 19 millions de dollars. Je m'empresse cependant d'ajouter que le secteur public provincial de la Colombie-Britannique consacre moins de 400 millions de dollars par année aux coûts énergétiques. Nous utilisons donc le stimulant de 25 \$ la tonne pour acheter des crédits, ce qui représente un stimulant économique très direct à la recherche de solutions efficaces sur le plan énergétique.

De toute évidence, nous cherchons à moins miser sur les crédits dans l'avenir, mais aussi à réduire le coût de l'énergie du secteur public. C'est la raison pour laquelle nous sommes très encouragés par certains des résultats de nos efforts liés à l'efficacité énergétique.

L'hon. Ron Cannan: Je vous remercie.

Nous avons aussi entendu parler d'emplois environnementaux créés grâce aux efforts pour rendre les édifices plus écologiques. Avez-vous une idée du nombre d'emplois créés dans le sillage de cette initiative?

M. Rob Abbott: Je peux parler de la création d'emplois découlant des efforts pour que le gouvernement soit neutre en carbone, et mes collègues Bernie et Erik pourront parler des emplois qui pourraient être créés par d'autres efforts visant l'efficacité énergétique.

Ce que je peux dire à propos du gouvernement neutre en carbone, c'est que nous estimons qu'il est sensé, sur le plan commercial, de stimuler la réduction des émissions dans le secteur public et d'investir dans des projets de réduction des émissions, ou, en fait, dans des crédits.

Une recherche réalisée en 2012 par PriceWaterhouseCoopers a fait ressortir que notre portefeuille de crédits et les investissements du secteur public sur ce plan ont été à l'origine de dépenses en immobilisation de l'ordre de 320 millions de dollars, d'une contribution provinciale au PIB de 240 millions, d'une contribution d'un peu moins de 50 millions aux revenus du gouvernement et, plus précisément en réponse à votre question, de la création de 2 800 emplois. C'est peu, mais nous croyons que c'est un élément en croissance de notre économie.

●(1205)

L'hon. Ron Cannan: Est-ce que ce sont 2 800 emplois à temps plein, ou des emplois temporaires — un nombre d'heures donné, ou d'années-personnes?

M. Rob Abbott: Ce sont des postes à temps plein.

L'hon. Ron Cannan: D'accord. Merci.

J'ai une autre question pour M. Abbott, avant que vous nous quittiez.

Êtes-vous le Rob Abbott qui a fondé Abbott Strategies?

M. Rob Abbott: Oui.

L'hon. Ron Cannan: Je regardais votre site Web. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je veux savoir si vous pourriez préciser le mot à la mode « durabilité ».

J'ai été au service de l'administration locale neuf ans, et je suis depuis un peu plus de sept ans au fédéral, et on abuse bien souvent de ce mot. Sur votre site Web, vous parlez d'une conférence sur la durabilité:

Et c'est là que réside le défi et l'occasion, pour la société: recadrer la durabilité pour qu'elle devienne une façon pratique d'amener l'innovation qui fera croître les résultats tout en restreignant l'empreinte environnementale; résoudre les préoccupations environnementales du monde tout en protégeant l'économie; faire des affaires avec plus d'efficacité, et non pas en faire moins, pour améliorer notre qualité de vie.

Je sais que c'est la journée internationale de la poésie, mais vous pourriez éclaircir un peu cet énoncé. Ce sont de bien jolis mots, mais qu'est-ce que vous cherchez à dire? Je sais que vous dites que les ingénieurs ont une responsabilité, mais comment mettre cela en oeuvre et mettre l'accent à la fois sur la protection de l'économie et de l'environnement?

M. Rob Abbott: Il y a bien des façons d'aborder la durabilité. D'après moi, on peut tout simplement voir la durabilité comme la façon de créer la richesse financière et sociale et le bien-être sans endommager l'environnement à long terme.

L'hon. Ron Cannan: Est-ce qu'il y a une autre façon...

M. Rob Abbott: On a parfois tendance à voir la durabilité comme un mode de gestion environnementale de haut niveau et plus rapide, mais je pense qu'il est important de la lier à la santé financière et sociale, ainsi qu'à la prospérité. Le truc — et c'est là un des éléments qui sous-tendent notre programme de gouvernement neutre en carbone —, c'est de favoriser l'innovation, offrir les mêmes services gouvernementaux, revoir notre conception des services gouvernementaux pour l'avenir afin de fournir les mêmes services, mais avec une moindre empreinte environnementale. Cela correspond au principe visant la façon de créer la richesse et le bien-être, la prospérité, sans endommager l'environnement à long terme.

L'hon. Ron Cannan: Je vais manquer de temps. J'aimerais simplement savoir s'il y a un autre moyen que la taxe sur le carbone.

Le président: Il y a belle lurette que votre temps est écoulé, monsieur Cannan. Vous pouvez reconnaître les anciens par la question très longue qu'ils posent juste au moment où leur temps est presque écoulé, afin d'étirer leur temps.

J'ai quand même trouvé que c'était une diversion intéressante. Je l'ai beaucoup appréciée.

L'hon. Ron Cannan: Une question ardue. Merci.

Le président: Vous devrez attendre le prochain tour, malheureusement.

C'est maintenant le tour de M. Denis Blanchette, du NPD.

[Français]

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être avec nous ce matin. Ici, il est déjà passé midi.

Je vais commencer par une question à nos amis du Manitoba.

Dans vos exposés, vous avez beaucoup insisté sur les contrôles numériques. J'aimerais savoir ceci. Dans les économies au plan énergétique, dans la capacité de sauver de l'argent et de réaliser vos objectifs, quelle est la part attribuable à la rénovation des édifices par rapport à celle attribuable aux contrôles numériques? Comme cela s'est-il passé chez vous?

[Traduction]

Mme Susanne Parent: Quelqu'un va nous traduire la question?

Le président: Nous pensons que vous aviez de l'interprétation.

Mme Susanne Parent: Non, nous n'en avons pas.

Vous avez demandé ce qu'il en était de la CND et de ce qui la sous-tend. C'est bien ça?

M. Denis Blanchette: Vous parlez beaucoup de votre commande numérique. Vous parlez aussi de rénovation. J'aimerais savoir, dans l'ensemble, l'importance de cela par rapport au reste.

•(1210)

Mme Susanne Parent: Nous voulons nous assurer de bien répondre à la question. Vous nous demandez ce qui explique l'accent qui est mis sur les commandes numériques? C'est bien ce que vous demandez?

M. Denis Blanchette: Quelle partie des améliorations se fonde sur la commande numérique, et quelle partie se fonde sur la rénovation?

Mme Susanne Parent: C'est un tout. Nous prendrions des mesures d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation d'eau dans des installations existantes, tout en saisissant l'occasion, dans les constructions neuves, de veiller à ce que les cibles relatives aux bâtiments neufs soient atteintes. En même temps, nous parcourons nos bâtiments actuels et les modernisons à l'aide de systèmes de commande numérique. Tout est lié. Les compteurs divisionnaires, toutes les initiatives dont les gens de Manitoba Hydro ont parlé, tout se fait en même temps.

M. Denis Blanchette: Merci.

J'ai une question ouverte pour les deux provinces. Nous ne voulons pas répéter les erreurs des autres. Quelles sont les principales leçons que vous avez apprises?

M. Bernie Gaudet: Je peux donner la perspective de la Colombie-Britannique. Tout comme ce qui se produit dans l'industrie, nous apprenons qu'il ne faut pas s'asseoir sur ses lauriers. Il faut veiller à ce que tout ce qui est mis en oeuvre, concernant l'infrastructure, soit soutenu par de bonnes pratiques de fonctionnement. C'est lié à certaines des choses que les gens du Manitoba ont soulignées, concernant la remise en service, la rétro-mise en service, la nécessité de veiller à ce que les systèmes en place fonctionnent comme ils doivent et d'adopter de bonnes pratiques de fonctionnement. Ce sont probablement les plus importantes leçons apprises. Nous ne devons pas simplement consacrer de l'argent à une bonne infrastructure; nous devons aussi nous concentrer sur de bonnes pratiques de fonctionnement et veiller à ce que l'infrastructure fonctionne bien.

L'autre chose serait d'avoir une politique ferme et claire concernant le mandat de l'efficacité énergétique. Comme je l'ai mentionné, en Colombie-Britannique, nous nous occupons d'efficacité énergétique depuis environ 30 ans. Les mesures législatives, puis la réglementation et la politique qui sont venues resserrer le mandat nous ont donné toute une impulsion. Par conséquent, nous pouvons continuer de déployer des efforts efficacement, car nous avons à l'échelle provinciale un mandat très clair qui se traduit par une pratique très ciblée au niveau des divisions.

Je dirais que ce sont les deux principales leçons que nous ayons apprises.

Le président: Merci, monsieur.

Quelqu'un du Manitoba aimerait répondre rapidement?

Mme Cindy Choy: Je suppose que notre position de principe n'est pas différente de celle de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire que nous partons d'une politique de bâtiments écologiques, axée sur la construction en neuf et parcourant la vie... Comme cette province, donc, nous retenons l'importance des méthodes d'exploitation des bâtiments écologiques et nous en établissons les critères. Bien sûr, nous avons aussi déterminé, à l'interne, pour tous nos programmes ici représentés, je pense, l'importance d'une exploitation continue de ces bâtiments, en fonction de leur rendement optimal.

Mme Susanne Parent: Une petite précision, qu'a soulignée la Colombie-Britannique, dans son exposé: les partenariats sont des plus importants. Je dirais qu'une grande partie de notre réussite, nous la devons aux partenariats avec nos services d'utilité publique. Pour les provinces qui n'ont pas de société de la Couronne, c'est la collaboration avec leurs services d'utilité publique et avec nos homologues, partout dans l'administration publique. Souvent, la main droite ignore ce que fait la main gauche, et il y a des leçons importantes à tirer des autres ministères hiérarchiques et des ministères de la Couronne. La cohérence de la politique est également un facteur très important, et c'est le point de repère pour tous.

•(1215)

Le président: Merci beaucoup. C'est noté.

Le prochain intervenant, du Parti conservateur, est M. Dan Albas.

M. Dan Albas (Okanagan—Coquihalla, PCC): Merci, monsieur le président.

Quand j'étais petit, ma mère m'incitait à toujours essayer de nouvelles choses et à m'intéresser à l'inconnu. Malheureusement, monsieur le président, j'ai trompé ses espoirs et je vais continuer de parler de ce que je connais, c'est-à-dire la Colombie-Britannique. Je vais donc m'adresser aujourd'hui à mes compatriotes.

Je vais aussi vous dire, monsieur le président, qu'il est facile, pour ces gens, de se lever à 8 heures pour assister à une réunion gouvernementale. Ils en ont vu d'autres.

Le président: Vous croyez? Ils sont coriaces.

M. Dan Albas: Je le crois vraiment.

D'abord, messieurs, j'aimerais concentrer mon attention sur votre stratégie de bâtiments économes en énergie. Combien d'immeubles la province de Colombie-Britannique occupe-t-elle?

M. Bernie Gaudet: Pour les services fondamentaux du gouvernement, nous en comptons plus de 2 000 dans notre portefeuille.

M. Rob Abbott: Pour le secteur public en général, il y en a environ 6 500.

M. Dan Albas: Combien, approximativement, d'immeubles pour les services fondamentaux sont loués?

M. Bernie Gaudet: Quatre-vingt pour cent du portefeuille commercial, en superficie, est loué.

M. Dan Albas: Parle-t-on des services fondamentaux ou est-ce que cela comprend les autres organismes sans lien de dépendance?

M. Bernie Gaudet: Des services fondamentaux. Je pense que les pourcentages seraient sensiblement inférieurs pour le secteur public en général, parce que l'éducation et la santé...

M. Dan Albas: C'est plus gros. Merci beaucoup.

Est-ce que, dans votre initiative, les travaux de modernisation visaient les immeubles appartenant à l'État ou bien visaient-ils diverses modifications aux baux de location?

M. Bernie Gaudet: Pour les services fondamentaux du gouvernement, nous insistons sur les immeubles appartenant à l'État, mais, comme je l'ai mentionné, quand nous renouvelons les baux et que les travaux de modernisation offrent la possibilité d'améliorer l'efficacité des systèmes constructifs, nous en profitons. Les coûts peuvent être soit partagés, soit absorbés par nous, par la province, pour autant qu'ils s'insèrent dans le calendrier quinquennal de remboursement.

M. Dan Albas: Les travaux mêmes de modernisation sont-ils financés par les contribuables? Fait-on appel au financement du secteur privé?

M. Bernie Gaudet: En Colombie-Britannique, le financement provient du Conseil du Trésor. Il est donc public. L'analyse de rentabilisation de toutes les initiatives d'économie de l'énergie se fonde sur le taux de rendement du capital investi. Autrement dit, les immobilisations initiales doivent être remboursées par les coûts évités, la réduction des coûts de fonctionnement, à l'intérieur d'une période minimale. Pour ces immeubles, cette période serait de cinq ans ou moins.

M. Dan Albas: L'investissement était de 75 millions de dollars?

M. Bernie Gaudet: C'est pour le secteur public en général, en vertu d'un accord avec les services d'utilité publique. Peut-être que Rob pourrait en dire un peu plus à ce sujet.

M. Dan Albas: Pour le moment, oublions les services d'utilité publique. Je suis sûr que quelqu'un y reviendra et, si le temps le permet, je pourrai aussi y revenir.

En ce qui concerne les 75 millions, les travaux se sont étalés sur trois ans. Avez-vous pu ainsi faire tous les immeubles projetés?

M. Rob Abbott: Oui. Si nous avions eu plus d'argent, nous aurions probablement voulu en transformer plus.

Mais nous faisons aussi un travail assez approfondi en matière d'évaluation: n'avons-nous pas seulement transformé le nombre d'immeubles que nous voulions, mais n'avons-nous pas, en fait, atteint nos objectifs en matière de réduction des émissions, d'amélioration de l'efficacité énergétique, et ainsi de suite?

Pour presque tous ces projets, il y avait une réduction estimée et un rendement estimé des coûts, etc., que nous évaluons actuellement.

M. Dan Albas: Alors, si j'ai bien compris, vous ne pouvez pas dire si votre programme a été couronné de réussite, mais, d'après vous, de véritables progrès ont été réalisés au cours des trois dernières années. Vous êtes en train de quantifier ces résultats, qui seraient un acquis. C'est bien ça?

M. Rob Abbott: Absolument.

M. Dan Albas: J'en parle, parce que notre Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé un programme semblable en 1991, qui fonctionne toujours. En 2010, le programme avait facilité la réalisation de plus de 85 projets de modernisation.

J'insisterais seulement sur un fait important, parce que je crois, monsieur le président, que nos réunions visent vraiment à informer: ces projets ont bénéficié d'un financement de plus de 320 millions de dollars du secteur privé. En moyenne, chaque projet a permis une réduction de 15 à 20 p. 100 des coûts de l'énergie. Encore une fois, c'est un coût moyen.

Je garde toujours à l'esprit, monsieur le président, le fait que beaucoup de ces projets concernaient de vieux immeubles. Dans l'excellent exposé du Manitoba, magnifique province à ce qu'on dit, on dit que des projets portent sur des immeubles centenaires et, manifestement, leur mise au niveau aux normes modernes demande beaucoup plus de travail.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

• (1220)

Le vice-président (M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC)): Votre temps est maintenant écoulé.

M. Dan Albas: Je tiens seulement à remercier mes amis de la Colombie-Britannique.

Il y a aussi des sociétés privées d'électricité et d'autres services en Colombie-Britannique, par exemple FortisBC, tous régis par la commission des services publics de la Colombie-Britannique, ce qui est une bonne chose, je suppose.

M. Bernie Gaudet: J'ajouterai que, peu importe la source de notre financement, le montant s'ajoute à la dette. En Colombie-Britannique, ce n'est pas nécessairement une incitation pour obtenir du financement du secteur privé. L'analyse de rentabilisation se fonde sur le rendement de l'investissement, par opposition à la provenance du financement.

M. Dan Albas: J'en suis sûr. Mon temps est écoulé, en fait. Donc...

M. Rob Abbott: J'ajouterai très rapidement que...

Le vice-président (M. Peter Braid): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au prochain intervenant, M. McCallum.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Merci.

Merci aux témoins.

Je cherche une sorte de statistique ou d'objectif sommaire ou de mesure financière pour évaluer notre rendement. Par exemple, depuis 2005, le gouvernement fédéral, aux États-Unis, a investi 3,1 milliards de dollars pour améliorer l'efficacité des installations fédérales et il affirme que cela lui a permis des économies d'environ 8,5 milliards pendant la durée des initiatives d'économie énergétique.

Je me demande si la Colombie-Britannique ou le Manitoba possèdent ce genre de statistique sommaire, qui permettrait de mesurer la réussite de leurs réalisations, ou autre chose.

Avant que vous ne répondiez, je ne mentionnerai qu'une chose sur le Manitoba et sur la Colombie-Britannique. Le Manitoba possède une équipe de coordination des bâtiments écologiques, qui évalue les répercussions des politiques. Peut-être que ce groupe peut vous donner une certaine mesure de la réussite de vos programmes.

Quant à la Colombie-Britannique, vous avez beaucoup parlé de carboneutralité. Je me demande si cet objectif a été atteint et, si oui, combien cela a-t-il coûté, combien le gouvernement a-t-il investi et quels avantages on en retire?

Ce sont mes questions, et elles s'adressent aux deux provinces.

Mme Cindy Choy: En ce qui concerne la politique de bâtiments écologiques, le seul investissement du Manitoba, distinct de celui que nous ferons pour les projets communautaires, de toute façon, a été la création de l'équipe qu'il fallait appuyer et augmenter. Jusqu'à maintenant, nous avons contrôlé l'effet de la politique sur la capacité du marché de livrer ce qu'on lui demandait, et nous avons assisté... Nous essayons de le déterminer. Malheureusement, je ne peux vous en dire plus, si ce n'est que nous avons exercé une influence considérable sur le nombre de bâtiments construits au Manitoba. Nous avons assisté à une augmentation des nouveaux emplois dans la prestation de ces services dans les secteurs de la construction et du bâtiment.

En ce qui concerne les détails financiers, je me demande si Power Smart a... En effet, Power Smart investit plus précisément dans l'efficacité énergétique. Je vais donc lui demander de...

Ses programmes d'incitation ne s'adressent pas exclusivement aux immeubles de l'État.

M. Roberto Montanino: Toutes mes excuses. Nous n'avons pas séparé les données concernant spécifiquement les immeubles de la province, mais, en moyenne, l'investissement de Manitoba Hydro dans tous ses... J'ai les chiffres, y compris notre investissement dans nos clients résidentiels. Cela risque d'être trompeur.

●(1225)

M. Rob Abbott: Si c'est le bon moment pour intervenir, je pourrais répondre aux questions sur l'investissement de 75 millions de dollars et la carboneutralité en Colombie-Britannique.

On estime que l'investissement de 75 millions de dollars se traduira, annuellement, par des économies d'énergie d'environ 12,5 millions et par une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur public d'environ 36 000 tonnes par année. Comme je l'ai dit, en réponse à la question d'un autre membre, nous cherchons à quantifier de manière plus rigoureuse ces avantages, et je serai heureux de communiquer les chiffres au comité lorsque nous aurons terminé cet examen.

Mais, pour le moment, ce sont les estimations. En passant, je précise que les 75 millions comprennent de l'argent emprunté à des partenaires du secteur privé comme FortisBC.

Quant à la carboneutralité, c'est un objectif que la province s'est fixé il y a un certain temps. Elle l'a atteint en 2010-2011 et elle a bon espoir de faire de même pour 2012. Chaque fois, les coûts, pour l'atteindre et acquérir des compensations carbone, ont été d'environ 19 millions de dollars.

L'hon. John McCallum: Merci.

Le vice-président (M. Peter Braid): Merci beaucoup, monsieur McCallum, et je remercie aussi nos agents.

Je suis le prochain intervenant. Je profiterai des cinq minutes qui me sont accordées à partir du fauteuil de la présidence.

Je commencerai par nos amis de la Colombie-Britannique. Dans votre exposé, vous avez dit que vous avez notamment réussi à réduire l'empreinte de vos immeubles. Pourriez-vous en dire un peu plus à ce sujet, particulièrement sur les moyens et les méthodes utilisés?

M. Bernie Gaudet: Bien sûr. Je parlais de la stratégie Leading Workplace, qui redéfinit la zone de travail. On commence par définir notre travail en tant que lieu de travail que nous partageons avec des collègues et on définit ensuite le travail en tant que tel. Nous nous éloignons donc de l'identification de notre travail à l'emplacement matériel que nous occupons effectivement, pour nous approcher du livrable réel que nous produisons, peu importe l'endroit où cela se fait.

En présentant la stratégie Leading Workplace, on révisé ordinairement les exigences ou besoins en matière de programmes du client, d'un ministère — le nôtre, par exemple — et on détermine, par une enquête, si quelqu'un, dans cette zone particulière de travail, est capable d'être mobile ou souple. Autrement dit, il n'a pas besoin d'un bureau à un emplacement permanent pour bien faire son travail. À partir de là, on reconfigure l'espace dans cette zone. En général, d'après les statistiques, à tout moment, au moins 40 p. 100 d'entre nous ne sont pas dans leurs bureaux. Alors pourquoi devrions-nous créer des zones de travail désignées pour tous les employés de l'organisation? On réorganise l'espace pour faciliter une capacité de 100 p. 100 sur une surface réduite, en reconnaissant que tous les employés seront rarement tous présents. Nous pouvons tous travailler ailleurs que dans les bureaux de l'administration, dans des zones de rechange.

Par exemple, je ne travaille pas à l'extérieur de cet immeuble, mais je suis branché pour le faire. Je peux faire mon travail à partir de l'endroit d'où je vous parle actuellement comme je pourrais le faire dans mon bureau, à la maison, ou dans ma zone désignée de travail dans l'immeuble qui a été affecté à mon ministère. Cette réduction de la taille des zones de travail, en général de 30 à 40 p. 100, permet, comme j'ai mentionné, ces économies de coûts.

●(1230)

Le vice-président (M. Peter Braid): Cela semble une méthode très innovante, et nous pouvons certainement l'appliquer nous-mêmes. Savez-vous si le gouvernement fédéral possède un programme ou un concept semblable pour ses lieux de travail?

M. Bernie Gaudet: En fait, Cindy pourrait vous aider à ce sujet en rappelant l'exposé fait par TPSGC, à notre dernière réunion fédérale-provinciale-territoriale, mais je pense qu'il a une initiative semblable. Si j'ai bien compris, pour que ce soit intéressant pour les deux administrations, elles doivent s'assurer de posséder les ressources pour adapter cette stratégie.

Nous payons la modernisation des locaux, les améliorations offertes aux locataires, en prenant moins de place. Pour les locaux que nous aurions par ailleurs occupés, les coûts de location que nous aurions payés servent à effectuer des améliorations pour les locataires, pour le réaménagement des locaux, afin d'accueillir plus d'employés. C'est essentiellement de cette façon que nous obtiendrons les ressources nécessaires.

Le vice-président (M. Peter Braid): Merci.

Dans un souci d'équité bien canadien, je tiens à questionner nos amis du Manitoba.

Dans vos exposés, vous avez semblé vouloir dire que certains de vos programmes étaient peut-être nouveaux et pas encore au point. En ce qui concerne les objectifs d'efficacité énergétique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les immeubles du gouvernement du Manitoba, en avez-vous de précis à atteindre? Je n'ai pas saisi si c'était des objectifs précis que vous avez fixés et que vous cherchiez à atteindre.

Mme Cindy Choy: Nous avons fixé un objectif énergétique pour les nouveaux immeubles. Tout nouvel immeuble de l'administration est tenu d'avoir une efficacité énergétique supérieure de 33 p. 100 à celle du modèle correspondant au code de l'énergie de 1997. Nous chercherons certainement à actualiser cet objectif, à la parution du nouveau code.

Plus précisément, en ce qui concerne l'énergie, les exigences formulées en vertu de la politique de bâtiments écologiques s'appliqueraient, comme j'ai dit, aux rénovations majeures — l'intérieur complet d'un immeuble — et aux constructions nouvelles. Tels sont les objectifs que nous avons fixés jusqu'à maintenant.

Le vice-président (M. Peter Braid): Actuellement, ce n'est pas aux immeubles construits?

Mme Cindy Choy: Non, pas encore.

Le vice-président (M. Peter Braid): Désolé, est-ce que je vous ai coupée?

Mme Cindy Choy: Je pense que j'ai perdu le fil.

Le vice-président (M. Peter Braid): Désolé pour l'interruption. Mon temps est maintenant écoulé.

Mme Duncan est la prochaine intervenante.

Mme Linda Duncan: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à la deuxième question que j'ai posée, au début, et le temps avait manqué pour y répondre.

Vous observerez que nous posons beaucoup de questions sur les efforts des deux provinces pour la modernisation des immeubles existants, parce que, comme ici, dans l'administration fédérale, il semble que la plus grande partie des locaux occupés par les provinces sont loués.

Vous y avez fait allusion, mais ce n'était pas vraiment clair. J'aimerais entendre comment chacun de vous, en fait, envisage de réduire la consommation d'énergie dans les immeubles loués. Je suppose que, comme c'est le cas dans la plupart des administrations, vos baux sont à long terme. Si vous pouvez, parlez-en, quelle que soit leur durée, et dites comment vous faites pour les renégocier avant leur expiration. Offrez-vous de payer une partie des coûts de la modernisation? Est-ce que vous vous en souciez? Pour le Manitoba, ça ne semble pas une priorité, mais est-ce que ça peut l'être pour la Colombie-Britannique?

M. Bernie Gaudet: Je peux commencer sans problème.

Nous signons habituellement des baux d'une durée de cinq ans pour nos immeubles commerciaux. Comme je l'ai dit, environ 80 p. 100 de ces bureaux sont des locations. Afin de mener à bien les initiatives en matière d'efficacité énergétique, les équipes de gestion des immeubles sur place vont déterminer les améliorations qu'il faut apporter à l'infrastructure à ce chapitre. L'information sera ensuite saisie dans une feuille de calcul constamment mise à jour et créée en cours d'année dans le cadre du programme des immobilisations courantes. C'est d'ailleurs ce programme qui permet de déterminer à quel moment il faut remplacer les toits de nos propres immeubles, par exemple. Peu importe si nous sommes propriétaires ou locataires de l'immeuble puisque c'est précisé lorsque l'information est saisie

dans la base de données. Quoi qu'il en soit, les possibilités d'améliorations énergétiques d'un immeuble loué seront inscrites à la liste, puis l'information sera transmise aux services de location, qui en tiendront compte au moment de renégocier les baux de cinq ans.

• (1235)

Mme Linda Duncan: Si les baux sont d'une durée de 20 ou de 30 ans, à quel rythme pourrez-vous exiger les modifications?

M. Bernie Gaudet: Ce sont des baux de cinq ans.

Mme Linda Duncan: Cinq ans seulement.

M. Bernie Gaudet: C'est généralement le cas, mais il y en a un petit nombre qui durent plus longtemps. Par exemple, nous avons obtenu un bail de 10 ans pour le bureau principal du ministère. Mais nous signons habituellement des baux de cinq ans pour conserver une certaine souplesse selon nos besoins en locaux. Puisque les programmes offerts aux citoyens de la province changent assez rapidement, comme c'est probablement le cas dans toute province, notre ministère...

Mme Linda Duncan: Lorsque vous renégociez...

M. Bernie Gaudet: ... lors de la location de bureaux...

Mme Linda Duncan: Pardonnez-moi de vous interrompre, mais j'ai besoin d'une réponse plus concise. J'aimerais savoir comment vous arrivez à convaincre le propriétaire de l'immeuble d'investir dans ces rénovations lorsque vous renégociez le bail. Lui offrez-vous de partager les coûts, ou lui dites-vous simplement que la location de l'immeuble est conditionnelle à ces rénovations? Comment vous y prenez-vous pour appliquer ces mesures dans les immeubles loués?

M. Bernie Gaudet: Si les rénovations peuvent être remboursées et que le rendement du capital investi se limite à la durée du bail, nous en assumerons probablement le coût. Si le bénéfice dépasse cette période, le propriétaire et le locataire négocieront afin d'en partager les coûts.

Mme Linda Duncan: Intéressant.

Les représentants du Manitoba ont-ils quelque chose à dire là-dessus?

Mme Cindy Choy: À vrai dire, notre situation n'a rien à voir. La majeure partie des immeubles nous appartient. Nous avons très peu d'immeubles commerciaux, et avons signé des baux de 20 à 30 ans; c'est donc complètement différent. Pour l'instant, nous canalisons nos efforts sur les immeubles dont nous sommes propriétaires.

Mme Linda Duncan: Me reste-t-il quelques minutes, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Linda Duncan: Bien.

Madame Choy, pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les commandes numériques? J'aimerais savoir si vous négociez pour intégrer, en partie du moins, ce genre de mécanisme à vos locations à long terme.

J'ai vu que vous vous intéressez beaucoup à l'outil Portfolio Manager de Ressources naturelles Canada. Pouvez-vous y avoir recours dans vos immeubles locatifs aussi afin d'assurer le suivi de l'utilisation énergétique et d'en faire rapport?

Mme Susanne Parent: Je vais répondre au sujet des commandes numériques. Il est pratique que Manitoba Hydro soit également présent, car la société d'État cible elle-même vigoureusement le secteur des immeubles commerciaux en collaboration avec de nombreux propriétaires du Manitoba, surtout de Winnipeg, puisque l'efficacité énergétique est à l'avantage de la province dans son ensemble. Ses installations appartiennent à la population manitobaine.

Pour ce qui est des commandes numériques directes, leur utilisation est actuellement encouragée dans les immeubles commerciaux, tout comme l'utilisation rationnelle de l'eau. Le modèle existe. Du côté des immeubles locatifs, nous devons entre autres avoir accès, sans compter les rénovations et les autres améliorations du locataire qui sont nécessaires pour qu'un propriétaire soit admissible.

L'occasion existe bel et bien, et c'est à la province de décider si elle veut la saisir ou non.

Je vais laisser Cindy répondre à la deuxième partie de votre question.

Nous reste-t-il du temps?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, car le temps est écoulé depuis un moment déjà.

Mme Cindy Choy: Pour l'instant, nous faisons l'essai de Portfolio Manager dans la région et étudions la facilité d'implantation de ce programme de Ressources naturelles Canada. Il s'agit d'un outil de comparaison énergétique et d'étiquetage qui vient des États-Unis et que Ressources naturelles Canada a adapté à la réalité canadienne. Le Manitoba a lancé un projet pilote afin d'en évaluer l'utilisation dans la province. Lorsque nous aurons tiré des leçons de cette mise à l'essai, le but serait d'intégrer l'outil à d'autres secteurs que nous influencerons. Nous pourrions émettre des hypothèses quant à son application...

Le président: Merci, madame Choy. Madame Parent, je vous remercie.

Nous avons tout juste le temps pour un dernier tour. Nous allons commencer par M. Bernard Trottier, du Parti conservateur.

Bernard, vous avez cinq minutes.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités de comparaître ce matin. Comme vous pouvez l'imaginer, témoigner par vidéoconférence est une mesure écoénergétique compte tenu des frais de déplacement.

J'aimerais parler d'un sujet que Linda Duncan et Denis Blanchette ont abordé, à savoir la comparaison entre les mesures futées ou les édifices branchés et les rénovations classiques, comme l'isolation, le remplacement des fenêtres et ainsi de suite. Denis s'interrogeait sur la relation entre ces investissements branchés et les rénovations classiques.

Pourriez-vous décrire précisément à quoi ressemble le rendement du capital investi? Nous savons qu'améliorer l'isolation et poser des vitres, entre autres, permet de réaliser certaines économies. Je m'intéresse aux gestes futés, comme fermer les lumières ou baisser le chauffage pendant la nuit, lorsque personne ne s'en sert. Je vais vous donner un exemple avant de vous laisser la parole.

J'ai travaillé pendant un certain nombre d'années auprès de détaillants qui, tout comme les gouvernements, ont un parc immobilier de taille. Ils peuvent envisager dans une certaine mesure de réaliser des économies en matière de consommation énergétique.

Un des pires obstacles à l'investissement, surtout dans le but de rénover, c'est que cela exige de fermer le magasin si l'on veut en améliorer l'isolation ou changer les fenêtres, ce qui occasionne des pertes de ventes de millions de dollars — il devient alors assez difficile d'obtenir un rendement sur le capital investi. En revanche, nul besoin de fermer le magasin pour réaliser des investissements branchés en technologie informatique, qui sont immédiatement bénéfiques.

Pourriez-vous décrire le rendement du capital investi des technologies branchées comparativement aux rénovations classiques?

J'aimerais que les représentants du Manitoba commencent puisqu'ils y ont fait allusion dans leur exposé.

● (1240)

M. Roberto Montanino: Vous parlez probablement de la remise au point des immeubles, qui n'est techniquement pas une dépense en immobilisation, mais plutôt un investissement visant à améliorer le rendement opérationnel.

Généralement, nous avons constaté que les remises au point sont rentabilisées après une ou deux années. La baisse des coûts énergétiques qui en découle permet de récupérer l'investissement en un ou deux ans.

Mme Susanne Parent: Permettez-moi de vous donner un bref exemple. En 2006, un projet de commande électronique réalisé dans un édifice provincial de trois étages dans une région rurale du Manitoba qui abrite environ 250 fonctionnaires répartis sur quatre paliers a entraîné des économies de 30 000 \$ d'électricité. L'immeuble n'était manifestement pas géré correctement.

L'autre grande leçon à retenir, c'est que de nombreux immeubles ne sont pas mis au point au moment de leur construction. L'édifice en question avait été construit dans les années 1970, comme bien d'autres au sein de notre parc immobilier.

M. Bernie Gaudet: J'abonde dans le même sens. En Colombie-Britannique, BC Hydro offre un programme d'optimisation continue. Voilà un autre exemple qui témoigne du rendement du capital investi après une ou deux années. Les économies énergétiques représentent habituellement 7 p. 100 de la facture d'électricité et 12 p. 100 de celle de gaz naturel.

M. Bernard Trottier: Merci beaucoup.

Une voix: C'est 7 p. 100 au Manitoba.

M. Bernard Trottier: Merci.

Vous avez aussi mentionné le concept de bureau à la carte, une autre pratique futée que bien des entreprises privées ont adoptée.

D'ailleurs, mon bureau s'est longtemps limité à un porte-document et à une paire de souliers pendant mes années d'expert-conseil en affaires. Nous nous déplaçons et faisons notre travail là où nous le pouvons, que ce soit chez le client, à la maison ou dans un immeuble de bureaux quelque part. Il est possible d'adopter un concept semblable au sein du gouvernement. Diminuer la quantité de locaux réduit nécessairement les besoins énergétiques.

Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba ont recours aux bureaux à la carte? Quels en sont les obstacles?

En passant, le secteur privé a reculé. Vous avez probablement entendu parler du nouveau PDG de Yahoo, qui a demandé aux employés d'arrêter de télétravailler et de revenir au bureau. Dans ce cas, ce n'est pas l'employeur qui assume les coûts énergétiques associés à leur transport en voiture d'une heure ou plus par jour.

Pourriez-vous nous parler de l'expérience de vos provinces respectives ayant trait aux bureaux à la carte et au télétravail?

Les représentants de la Colombie-Britannique peuvent commencer.

M. Bernie Gaudet: Dans le cadre de la Stratégie de pointe en milieu de travail, trois raisons motivent ce genre de mesures; il ne s'agit donc pas uniquement d'économies énergétiques.

La population qui arrive sur le marché du travail est à la recherche de conditions de travail souples et mobiles. Le bureau du coin n'est plus un gage de réussite. Par conséquent, la Stratégie de pointe en milieu de travail repose principalement sur des outils de collaboration. Les échanges sont nécessaires même lorsqu'on travaille à partir de la maison, d'un autre bureau ou d'ailleurs dans le même édifice.

Afin de maximiser et de préserver la qualité de l'expérience, une partie du déploiement... Le volet immobilier dont j'ai parlé entre en ligne de compte, mais les technologies de l'information sont tout aussi importantes, comme vous l'avez dit. On y accorde autant d'importance qu'à l'espace nécessaire pour accueillir les travailleurs. Nous utilisons régulièrement le logiciel Live Meeting. Au besoin, nous pouvons utiliser la vidéoconférence pour communiquer les uns avec les autres comme nous le faisons aujourd'hui. Nous avons des téléphones intelligents performants et en mesure d'accéder aux fichiers de notre système centralisé. Ces outils informatiques sont essentiels.

On dit que l'espace le plus efficace sur le plan énergétique est celui dont on n'a pas besoin. Voici ce que nous voulons faire: déployer des efforts de gestion axés sur la demande, en commençant par se demander si nous avons bel et bien besoin de l'espace. Dans l'affirmative, il faut déterminer comment l'organiser ou en maximiser l'efficacité afin de diminuer nos besoins énergétiques. Lorsque nous saurons quels sont ces besoins, nous devons trouver quel système mettre en place afin de fournir cette énergie.

Il faut donc commencer par remettre en question le besoin d'espace et par déterminer comment en maximiser l'utilisation.

• (1245)

Le président: Monsieur Trottier, c'était tout le temps dont nous disposions, j'en ai bien peur. Merci.

Le temps que nous pouvions consacrer aujourd'hui à cette étude est écoulé.

Je tiens à remercier les spécialistes et témoins de la Colombie-Britannique et du Manitoba pour leur contribution des plus utiles. Vous êtes bien informés et déterminés, et accomplissez un travail des plus importants dans vos provinces respectives. Votre témoignage d'aujourd'hui nous aidera certainement.

Merci infiniment, mesdames et messieurs.

Je vais suspendre la séance une minute environ le temps que nous débranchions le système de vidéoconférence, après quoi nous poursuivrons la séance à huis clos 10 minutes environ.

Mesdames et messieurs, merci encore.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>